



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

Mémoire présenté par la Fondation David Suzuki à
la commission de l'environnement de la Communauté
métropolitaine de Montréal

Mai 2019



Table des matières

À propos de la Fondation David Suzuki.....	3
Contexte.....	4
Les objectifs provinciaux.....	4
Les changements climatiques.....	4
Les défis de la collecte sélective.....	5
L'autonomie régionale et l'enfouissement des résidus ultimes.....	6
Le projet de modification.....	6
Réduire les quantités de contenants, emballages et imprimés	6
Réduction des déchets à la source: les circulaires	7
Réduction des déchets à la source : le plastique à usage unique	8
Hausser les tarifs des entreprises	8
Réduire l'utilisation du plastique	9
Moderniser la consigne	9
Contrôler les matières sortant des centres de tri.....	10
Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	11
Conclusion.....	13

À propos de la Fondation David Suzuki

Établie en 1990, la Fondation David Suzuki a pour mission de protéger l'environnement et notre qualité de vie, maintenant et pour l'avenir. À travers la science, la sensibilisation et l'engagement du public, et des partenariats avec les entreprises, les gouvernements et les acteurs de la société civile, la Fondation œuvre à définir et à mettre en œuvre des solutions permettant de vivre en équilibre avec la nature. La Fondation compte sur l'appui de 300 000 sympathisants à travers le Canada, dont près de 100 000 au Québec.

Rédaction : Louise Hénault-Éthier et Sylvain Perron

Contexte

Les objectifs provinciaux

La Fondation David Suzuki (FDS) salue le fait que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) reconnaisse l'urgence d'agir face aux changements climatiques, tout en reconnaissant l'importance de l'engagement citoyen dans ces démarches. La modification de son plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 démontre bien la volonté de la CMM d'agir en ce sens.

Regroupant 48 % de la population québécoise¹, l'engagement actif et le leadership de la CMM influencent énormément l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles du Québec. D'ailleurs, un leadership des municipalités s'avère essentiel puisque plusieurs politiques provinciales non-contraignantes se sont succédé au fil des décennies pour réduire l'impact environnemental de nos matières résiduelles sans succès retentissant.² En effet, un objectif de 50 % de diversion des matières résiduelles de l'enfouissement à l'horizon de 2000 avait été fixé dès 1989 — il y a 30 ans. Mais en 2000, loin d'avoir atteint cet objectif, Québec a bonifié ces objectifs pour que le secteur municipal atteigne 60 % de valorisation et que le secteur des ICI atteigne 65 % de valorisation. Enfin, ces objectifs ont été reconduits dans le plan d'action 2011-2015, qui visait aussi un bannissement de l'enfouissement des matières organiques dès 2013 (pour le carton), 2014 (pour le bois) et 2020 pour le reste des matières putrescibles. Il est déplorable qu'à la veille de 2020 aucun de ces objectifs n'ait été atteint.

Les changements climatiques

Nous connaissons déjà les actions qui peuvent réduire l'énorme empreinte carbone de nos matières résiduelles qui compte pour 4 % des émissions de GES de la CMM³ et 6,2 % au niveau provincial⁴. Si la part des émissions de CO₂ liées à l'enfouissement a baissé entre 1990 et 2012, elle a eu une tendance à la hausse entre 2012 et 2016 (date du dernier bilan disponible). Nous voyons donc dans ce projet de modification de la PMGMR une amélioration de la situation actuelle.

¹ Communauté métropolitaine de Montréal, 2019. La CMM en chiffre.

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20190219_CMMEnChiffres.pdf

² Hénault-Ethier, Louise, Jean-Philippe Martin, and Johann Housset. "A dynamic model for organic waste management in Quebec (D-MOWIQ) as a tool to review environmental, societal and economic perspectives of a waste management policy." *Waste Management* 66 (2017): 196-209.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0956053X17302507>

³ Projet de modification — Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. Mars 2019. Communauté métropolitaine de Montréal. 14 pps.

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/pmgmr/ProjetModifPMGMR_FR.pdf

⁴ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, 2018. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale de la réglementation carbone et des données d'émission, 40 p.

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf>

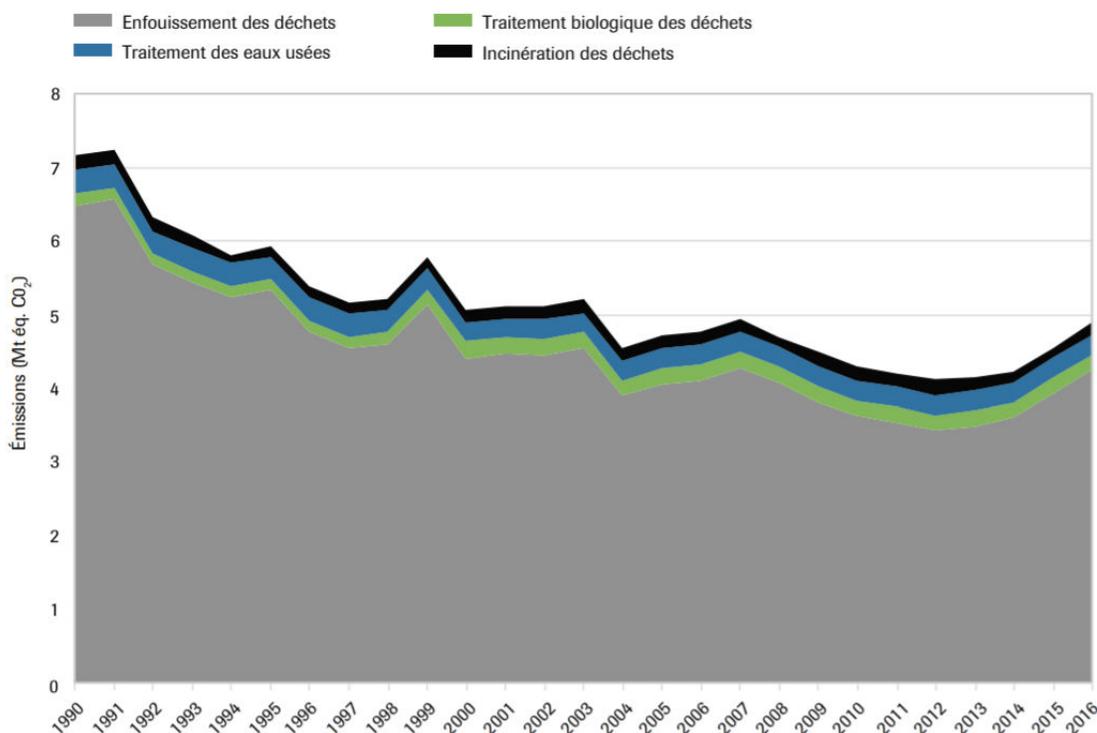


Figure 1 : Répartition et évolution des émissions de GES des déchets par sous-secteurs entre 1990 et 2016. Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2018.

Les défis de la collecte sélective

Si l'avènement de la collecte pêle-mêle des matières recyclables a été perçue comme un incitatif à la participation citoyenne en simplifiant le tri domestique, on constate maintenant qu'avec la fermeture des marchés chinois pour les papiers mixtes et les plastiques mélangés vient ébranler nos pratiques de récupération. En effet, la modernisation de notre industrie de la récupération et du recyclage s'avère maintenant essentielle puisque seules les matières de qualité, bien triées, peuvent trouver preneurs sur les marchés internationaux. Plus encore, pour limiter davantage notre empreinte environnementale, il est souhaitable que les ressources issues de la collecte sélective soient gérées sur notre propre territoire, dans l'optique d'une réelle économie circulaire. Mais la filière du recyclage québécoise ne peut prendre son envol si on n'améliore pas la récupération et le tri des matières afin qu'elles aient une qualité répondant aux attentes élevées de l'industrie locale qu'on souhaite voir émerger. Parce que si « Le succès du PMGMR repose sur un changement de comportement du consommateur »⁵, ce dernier ne doit pas en être le seul acteur et ses actions doivent être facilitées par des pratiques industrielles et municipales ainsi que des règlements stratégiquement alignés avec les objectifs ultimes qui doivent faire primer d'abord la réduction à la source, ensuite une récupération améliorée en vue de valorisation.

⁵ Projet de modification — Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. Mars 2019. Communauté métropolitaine de Montréal. 14 pps.
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/pmgmr/ProjetModifPMGMR_FR.pdf

L'autonomie régionale et l'enfouissement des résidus ultimes

Le transport des matières résiduelles cause des nuisances importantes, tant pour les émissions de GES, l'usure de nos routes, le trafic des camions, le bruit et la pollution atmosphérique. Pour des raisons environnementales et d'équité, on doit impérativement réduire l'exportation des matières résiduelles. Avec la fermeture potentielle du seul site d'enfouissement sur le territoire métropolitain qui arrivera au maximum de sa capacité en 2026, nous ne pouvons que saluer la vision de la CMM :

La planification des prochaines installations requiert un sérieux coup de barre, incluant l'adoption et la mise en vigueur d'un cadre réglementaire révisé afin de réduire et de recycler au maximum les quantités de résidus à éliminer.⁶

Tel que préconisé par la CMM, il faut prioriser la réduction à la source, car sinon il sera impossible d'atteindre les cibles de recyclage nécessaire à endiguer la problématique de l'enfouissement, et ce même si l'on investit massivement dans la modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage. Par ailleurs, on ne peut se contenter de reconduire les objectifs du PMGMR 2015-2020 pour le nouvel horizon de 2024 parce que le contexte social et l'évolution des connaissances des enjeux environnementaux ont fortement évolué depuis la rédaction initiale qui remonte déjà à 2014. Plusieurs nouvelles initiatives doivent être posées, idéalement sans coûts supplémentaires pour la gestion des programmes municipaux, ou à tout le moins en considérant des compensations élargies de la part des producteurs (principe du pollueur-payeur).

LE PROJET DE MODIFICATION

La FDS appuie la CMM dans sa démarche d'adopter un règlement qui modifie le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (règlement 2016-68) en vertu des 18 considérations énumérées en préambule.

Réduire les quantités de contenants, emballages et imprimés

La primauté de la réduction à la source est bien reflétée par cet objectif du règlement de la CMM. La CMM rappelle bien à la province qu'elle a la responsabilité d'agir en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) « déterminer les conditions ou prohibitions applicables à la fabrication des contenants, emballages, matériaux d'emballages, imprimés ou autres produits qu'il désigne, dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ou de faciliter leur valorisation. » (LQE, art 53.28). La CMM a raison d'interpeller le gouvernement du Québec à assumer sa responsabilité par voie d'adoption d'un règlement pour réduire l'utilisation de contenants, emballages et imprimés et interdire certains matériaux. La CMM a aussi raison d'inciter les secteurs de l'alimentation, des boissons alcoolisées ou non, du cannabis, des cosmétiques, ainsi que la restauration rapide à repenser la quantité et la nature des contenants et des emballages qu'ils utilisent. Il y a

⁶ Projet de modification – Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. Mars 2019. Communauté métropolitaine de Montréal. 14 pps.

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/pmgmr/ProjetModifPMGMR_FR.pdf

certes plusieurs entreprises qui sont des leaders volontaires de la réduction à la source et d'une meilleure conception des emballages sur notre territoire. Pensons notamment aux efforts des grandes bannières en alimentation pour accepter les contenants réutilisables en supermarché.⁷ Soulignons aussi la diversification de l'offre des emballages écoconçus dans le domaine de l'alimentation par des leaders canadiens en production d'emballages (produits de pâtes moulées composés entièrement de matières recyclées ou barquettes contenant 50 % de polystyrène recyclé).⁸ Malheureusement, face à l'urgence climatique et aux impératifs de respect des capacités de soutien des écosystèmes dans lesquels nous habitons, on ne peut se contenter que d'actions volontaires de la part de quelques membres de l'industrie. Il faut un cadre réglementaire contraignant les récalcitrants à emboîter le pas des entreprises qui ont démontré qu'une nouvelle économie circulaire à moindre impact environnemental était non seulement souhaitable, mais aussi possible.

À ce sujet, tel que mentionné dans la loi (LQE, art 53.4.1) la réduction des déchets à la source doit être priorisée. Il faut également tenir compte (selon LQE art. 53.10) de la capacité d'élimination des matières résiduelles du site d'enfouissement technique de Terrebonne qui sera à la fin de sa durée de vie utile en 2026. L'exportation des résidus ultimes vers Saint-Thomas-de-Joliette, Lachute, Sainte-Sophie, Drummondville et Sainte-Cécile-de-Milton doit être limitée puisqu'ils sont à l'extérieur du territoire de la CMM. Il faut prolonger la durée de vie du site d'enfouissement de Terrebonne, non pas en augmentant les capacités autorisées pour enfouissement, mais bien en réduisant drastiquement la quantité de matières qui y sont acheminées. Afin de diminuer la quantité de tonnage, nous invitons la CMM à cibler notamment deux éléments pour réduire la quantité de matières à gérer : les circulaires et les plastiques à usage uniques.

Réduction des déchets à la source: les circulaires

Nous ne pouvons passer sous silence la mobilisation citoyenne récente liée à l'abolition des sacs publicitaires distribués de porte en porte. En effet, en seulement sept jours, plus de 14 500 Montréalaises et Montréalais ont signé une pétition demandant la modification du règlement sur les circulaires.

Les entreprises voulant faire la distribution gratuite de porte en porte de circulaires doivent prendre leur responsabilité afin de mieux cibler leur clientèle. Au Québec, on peut estimer à 2000 tonnes de circulaires qui sont distribuées hebdomadairement engorgeant ainsi les centres de tri de chacune des municipalités. Une méthode plus ciblée de distribution doit être pensée pour éviter un gaspillage important de ressource et surtout pour allonger la durée de vie des sites d'enfouissement technique. C'est pourquoi nous recommandons l'énoncé suivant, tel que mentionné dans une pétition soumise à l'Assemblée nationale⁹ :

⁷ Metro. 2015-04-15. Les contenants réutilisables maintenant acceptés dans les magasins Metro du Québec. <https://corpo.metro.ca/fr/medias/salle-presse/2019/contenants-reutilisables-Metro-Quebec.html>

⁸ Cascades. Produits d'emballages. <https://www.cascades.com/fr/entreprise/a-propos-de-nous/structure-de-lentreprise/emballage/> et <http://food-packaging.cascades.com/fr/>

⁹ Assemblée nationale du Québec, 2019. Pétition : Réduction des nuisances liées aux circulaires. https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-7789/index.html?fbclid=IwAR29CBmm0ilhrqYRoctr_7gSkq_dswkSzcSasZGHeoyEJEJph2PiSzICmg

qu'un article publicitaire peut uniquement être déposé sur une propriété privée si le propriétaire ou l'occupant indique qu'il accepte de le recevoir (opt-in plutôt qu'opt-out)

Réduction des déchets à la source : le plastique à usage unique

Selon les dernières statistiques de l'Organisation des Nations unies, la moitié de tous les produits en plastique sont conçus pour être utilisés une seule fois¹⁰. Au niveau mondial, c'est environ 300 millions de tonnes de déchets de plastique qui sont produits chaque année.

Nous comprenons également qu'il n'est pas souhaitable de retirer toute forme de plastique de notre société. Cependant, depuis les années 90, force est de constater que l'utilisation du plastique s'est fortement répandue dans divers usages au point où l'industrie du plastique pourrait représenter 20 % de la consommation mondiale de pétrole d'ici 2020¹¹. Nous devons donc prendre un pas de recul et repenser notre relation au plastique. Une manière de répondre à cette problématique est de réduire à la source la quantité de plastique en ciblant les plastiques qui ne sont utilisés qu'une seule fois.

À ce sujet, la Ville de Montréal, tout comme l'Union européenne, est sur le point d'interdire dans un avenir rapproché, le plastique à usage unique. Cette vision pourrait être aisément s'appliquer à l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Nous recommandons donc à la Communauté métropolitaine de Montréal d'aller elle aussi de l'avant en incluant dans sa politique le bannissement du plastique à usage unique pour réduire à la source la quantité de déchets produite sur le territoire.

Hausser les tarifs des entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés en fonction du degré de recyclabilité des matériaux utilisés et élargir le nombre de matières visées

La FDS appuie fortement la CMM dans sa recommandation de hausser le tarif des emballages difficilement ou non recyclable afin de décourager leur mise en marché par les entreprises, ainsi que la permission de collecter des sommes qui dépassent les frais des municipalités pour appuyer la R&D et le développement de nouvelles filières économiques circulaires. Le gouvernement du Québec doit adopter un cadre réglementaire afin de mettre en place l'écoconception des contenants, emballages, imprimés et autres produits de courte vie et à usage unique dans une perspective élargie des producteurs et hausser les contributions versées par les entreprises non seulement pour couvrir les frais de la collecte municipale, mais aussi appuyer la R&D et le développement de nouvelles filières économiques circulaires au Québec. La FDS croit qu'en plus des incitatifs économiques émergeant du cadre de la responsabilité élargie des producteurs, Québec devrait à terme bannir la mise en marché de toute matière qui n'est pas recyclable. L'augmentation de la redevance à l'enfouissement est en outre un autre outil économique qui peut compléter les efforts de réduction à la source.

¹⁰ ONU Environnement, 2018. Notre planète est étouffée par la pollution plastique.
<https://www.unenvironment.org/interactive/beat-plastic-pollution/fr/>

¹¹ ONU Environnement, 2018. Notre planète est étouffée par la pollution plastique.
<https://www.unenvironment.org/interactive/beat-plastic-pollution/fr/>

Réduire l'utilisation du plastique

Dans la *Charte sur les plastiques dans les océans* adoptée par le Canada lors du Sommet du G7 de 2018, des objectifs de recycler et à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040 ont été fixés. La Fondation David Suzuki a cosigné une *Déclaration sur les plastiques* à l'attention du gouvernement fédéral en marge du G7 avec une quarantaine d'organisations environnementales et civiles pour appuyer les recommandations *Towards a Zero Plastic Waste Canada*.¹² Les objectifs de cette déclaration sont beaucoup plus ambitieux, appelant à une récupération de 100 % des plastiques à usage unique et au recyclage d'au moins 85 % du plastique pour 2025, ainsi qu'à un standard d'au moins 75 % de plastique recyclé dans la manufacture de tous les plastiques à usage unique.¹³ Il faut aussi cesser l'exportation des résidus de plastiques mal triés sur les marchés internationaux et plutôt privilégier l'économie circulaire locale en visant une haute qualité du tri. Les actions volontaires ne parviendront pas à améliorer notre bilan de recyclage des plastiques qui se chiffre à un maigre 11 % à l'échelle fédérale et à 18 % à l'échelle provinciale en 2015.¹⁴ Les matières plastiques étant présentées de façon agrégées avec les autres matières recyclables dans le Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, il serait opportun d'effectuer une meilleure caractérisation en vue d'orienter des actions stratégiques à long terme¹⁵. La FDS incite la CMM à exiger davantage de participation de la part des entreprises sur son territoire et d'aligner ses attentes envers le gouvernement provincial sur des objectifs plus ambitieux parce qu'il est urgent de mettre un frein au gaspillage du plastique dont l'empreinte environnementale dépasse celle de la matière post-consommation, mais implique aussi toute la filière extractive des combustibles fossiles.

Moderniser la consigne

Les taux de récupération via le système de consigne sont excellents (95 % pour les contenants à remplissage multiples et 70 % pour les contenants à remplissage unique), mais il est grand temps de moderniser le système qui n'a pas été revu depuis sa mise en place dans les années 80.

La consigne est un outil très efficace pour augmenter le taux de récupération et le recyclage des contenants. Elle est plus efficace que la collecte municipale en bordure de rue. La consigne réduit aussi fortement l'empreinte environnementale des emballages si elle facilite la mise en place de systèmes de remplissage multiple des contenants. Ce sont les conclusions d'une récente étude allemande.¹⁶

¹² ENVIRONMENTAL DEFENCE, ECOLOGY ACTION CENTRE, DAVID SUZUKI FOUNDATION. 2018-06-04. Canadian organizations challenge Canada to a zero plastic waste future. <https://environmentaldefence.ca/2018/06/04/canadian-organizations-challenge-canada-zero-plastic-waste-future/>

¹³ Environmental Defense, David Suzuki Foundation et al. 2018. Towards a zero plastic waste Canada. <https://environmentaldefence.ca/plasticsdeclaration/>

¹⁴ Recyc-Québec. 2017. Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec. 39pps. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>

¹⁵ PricewaterhouseCoopers. German Environment Aid (Deutsche Umwelthilfe). Reuse and Recycling Systems for Selected Beverage Packaging from a Sustainability Perspective https://www.duh.de/pwc_study_eng.html

¹⁶ PricewaterhouseCoopers. German Environment Aid (Deutsche Umwelthilfe). Reuse and Recycling Systems for Selected Beverage Packaging from a Sustainability Perspective https://www.duh.de/pwc_study_eng.html

Par ailleurs, un sondage daté de mars 2019 et réalisé par la firme SOM¹⁷, démontre que 94 % des Québécois sont favorable avec la modernisation du système de consigne, et que la très grande majorité des Québécois sont très ou assez favorables à l'élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau en plastique (84 %) ou aux bouteilles de vin (92 %). Une statistique très intéressante ressort également de ce sondage :

Les Québécois sont prêts à retourner leurs contenants de verre si la consigne s'appliquait aux bouteilles de vin dans une proportion de 89 %.

Les efforts de modernisation des centres de tri en vue de mieux y séparer le verre semblent porter fruit. Cependant, le taux de recyclage réel du verre n'atteindra jamais les niveaux de ceux issus de la collecte sélective. Par ailleurs, plusieurs options privilégiées pour le réemploi du verre issu de la collecte sélective sont en fait des formes de sous-cyclage (downcycling). Bien entendu, substituer d'autres matières premières avec une forte empreinte environnementale dans la fabrication d'isolants, d'abrasifs, de paillis, de béton et autres matériaux comporte certains avantages. L'utilisation du verre en recouvrement journalier des centres d'enfouissement est un gaspillage inadmissible, d'autant plus que le tonnage utilisé en recouvrement semble échapper aux redevances à l'enfouissement destinées à réduire l'élimination et financer les services municipaux de gestion des matières résiduelles. Il faudrait bannir cet usage, car le verre est l'une des rares matières recyclables à l'infini qui pourrait faire l'objet d'une réelle économie circulaire. Avec un système de consigne couplé à un système de remplissage, on agit directement à la source en misant sur la réduction d'abord avant le recyclage ou toute autre forme de mise en valeur. La Fondation David Suzuki appuie les demandes de la CMM pour que soit modernisé le système de consigne géré par le gouvernement du Québec.

Nous croyons fermement que la consigne doit être élargie à d'autres contenants comme les bouteilles d'eau (dont on devrait par ailleurs fortement décourager l'usage) et les bouteilles de vin, mais aussi sur plusieurs autres types de contenants.

Contrôler les matières sortant des centres de tri

La faible qualité des matières issues des centres de tri a certainement été un événement déclencheur dans la fermeture des marchés chinois du recyclage qui a mené à ce que l'on a appelé la "crise du recyclage". Des efforts pour améliorer le tri des centres de tri sont absolument essentiels. Encore une fois, l'amélioration du tri ne peut se concrétiser sans cibler d'abord la réduction à la source. Un centre de tri qui reçoit moins de matières peut ralentir la chaîne de tri et améliorer la qualité des ballots sortants. Un centre qui reçoit chaque année une quantité croissante de matière risque d'accélérer le tri, au détriment de sa qualité, et ce malgré les efforts de modernisation. Lorsque la réduction à la source aura été abordée, il faudra ensuite bien entendu revoir le fonctionnement des centres de tri.

¹⁷ SOM. 2019-03. Mise jour de l'étude sur la modernisation du système de consigne au Québec. 14 pps.

À l'aide de l'argent des contribuables québécois, le comité de modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage a aidé ponctuellement plusieurs entreprises aux prises avec des difficultés financières et des difficultés à écouler les ballots de matières triées. Il importe de se prémunir à long terme contre les enjeux structureux ayant mené à la « crise du recyclage » et de ne pas venir en aide périodiquement à des entreprises dont l'unique but est de faire des profits, au détriment des réinvestissements à long terme dans des technologies et des ressources humaines, capables d'améliorer la qualité des matières sortant des centres de tri. Au-delà, il importe qu'il y ait un partage adéquat des risques entre les centres de tri et les municipalités afin de faire face aux fluctuations des marchés des matières recyclables. S'il y a une hausse de la valeur des matières, il faut répartir les profits, et s'il y a une baisse de la valeur, il faut partager les pertes et les investissements requis. Enfin, le développement d'une filière locale du recyclage nécessite des matières de grande qualité et un maillage entre générateur et récupérateurs/recycleurs. Tout investissement dans la modernisation de l'industrie du recyclage doit se faire conditionnellement à des audits sur la qualité des ballots triés et à des exigences d'amélioration de performance des centres de tri. Par ailleurs, une plus grande transparence dans la collecte de données est aussi nécessaire afin de faire émerger une industrie locale. Recyc-Québec ne connaît pas bien la destination finale des matières lorsqu'elles sortent des centres de tri, particulièrement lorsque celles-ci passent entre les mains de courtiers (on ignore alors si elles sont revendues à des entreprises locales ou internationales). Une plus grande transparence des entreprises de la récupération et du recyclage pourra aider le Québec à mieux estimer ses besoins d'investissement pour l'essor local de sa filière de recyclage et le développement de l'économie circulaire sur son territoire. Une meilleure connaissance des matières générées par le secteur des ICI est aussi essentielle. La Fondation David Suzuki appuie donc la requête de la CMM pour que soit mis en place un cadre réglementaire québécois rendant obligatoire un mode de contrôle des matières sortant des centres de tri.

Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

Les citoyens ont une grande méconnaissance de leur système de récupération et de recyclage comme en témoigne aussi un récent sondage SOM. 49 % des Québécois sondés croient que tout ou une grande partie du verre et du plastique qui est déposé dans le bac de récupération est ensuite effectivement recyclé. Malheureusement, « c'est donc une minorité de Québécois qui a vu juste, puisque 14 % du verre et 18 % du plastique déposés dans le bac de récupération sont en réalité "acheminés aux fins de recyclage", démontre le plus récent bilan de la gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec. »¹⁸ Puisque cette croyance est plus élevée chez les répondants qui ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais (21 %), ceux dont le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ (28 %) et ceux qui n'ont aucun diplôme (56 %), il faut concentrer nos efforts d'éducation et de sensibilisation envers des populations ciblées.

¹⁸ Léveillé, Jean-Thomas. 2019-04-03. Seulement la moitié des Québécois font confiance au bac de recyclage. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201904/03/01-5220754-seulement-la-moitie-des-quebecois-font-confiance-au-bac-de-recyclage.php>

La confiance des citoyens envers la collecte sélective est ébranlée. C'est inadmissible qu'une si faible proportion du verre et du plastique récupérés soient effectivement recyclés. C'est encore plus inadmissible qu'en 2019, des employés responsable de la collecte des bacs de récupération de rue décrètent publiquement jeter le tout aux ordures comme pratique régulière.¹⁹

Malheureusement, la performance de la récupération et du recyclage dépendent fortement de la confiance des citoyens. Les mauvaises pratiques ternissent l'activité phare souvent évoquée par ceux qui se disent soucieux de l'environnement (*Je recycle*). Des conséquences financières doivent retomber sur les entreprises et les municipalités qui cautionnent de tels écarts de comportement. Un système qui bannit l'enfouissement des matières recyclables, incluant les organiques, qui impose des amendes aux contrevenants, doit compléter les mesures incitatives et les actions volontaires dictées par les lois du marché de la vente des matières triées.

Des messages clairs doivent être envoyés aux citoyens :

Votre communauté métropolitaine et votre province se soucient de la récupération et du recyclage, et on ne laissera personne se tirer sans conséquence d'actions qui vont à l'encontre du bon fonctionnement de ce système ou qui mènent de façon négligente à l'enfouissement des matières recyclables.

Avec une confiance rétablie, on pourra travailler à sensibiliser les citoyens sur la bonne façon qu'il peut contribuer positivement à ce système, soit en l'éduquant sur les matières admissibles ou refusées dans les bacs de collecte sélective, à l'éco-centre ou dans d'autres points de récupération.

La FDS recommande à la CMM de hausser son engagement envers l'éducation et la sensibilisation à l'égard de la gestion des matières résiduelles en redoublant d'ardeur pour encourager les municipalités à déployer des outils éducatifs à la nomenclature uniformisée. La FDS appuie la demande de la CMM pour que le gouvernement du Québec (MELCC et Recyc-Québec), ainsi qu'Éco Entreprises Québec, intensifient les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population et des ICI. Il ne suffit pas de dire au citoyen que ce sont les entreprises qui défraient les coûts de la collecte sélective municipale. Il faut des messages clairs et uniformes que ceux-ci peuvent comprendre. La formulation de messages clairs et uniformes passe entre autres par une uniformisation des services offerts dans différentes régions. Un citoyen qui déménage dans une autre municipalité ne devrait pas avoir à réapprendre ce qui va au bac de récupération parce que le contenu change en fonction du fournisseur de service municipal. Il faut avoir des exigences uniformes pour l'ensemble du territoire de façon à réellement faciliter l'action citoyenne.

¹⁹ Entrevue et ligne ouverte sur la récupération et le recyclage avec l'animateur Bernard Drainville au 98,5 FM le 2019-04-04.

Conclusion

En somme, la Fondation David Suzuki appuie les modifications apportées à son plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. Nous saluons notamment la modernisation de la consigne (ainsi que le retrait de la position initiale de la CMM sur la consigne et le recyclage du verre), l'accent mis sur la réduction à la source des déchets et la réduction de l'utilisation du plastique. Nous désirons également que la CMM aille plus loin dans sa modification de sa politique et adresse la problématique de la distribution de circulaires de porte en porte, bannisse le plastique à usage unique et modernise la consigne pour l'appliquer également sur le verre. Bien entendu plusieurs actions doivent passer par des modifications réglementaires ou politiques au niveau provincial, mais nous sommes convaincus que la CMM possède une autonomie suffisante pour enclencher plusieurs actions sur son territoire qui pourront ensuite faire rayonner la métropole en leader provincial.